



# **CTL** du 19 mars 2013

### **MOTION LIMINAIRE FO**

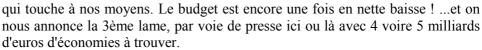
Monsieur le Président,

Nous sommes aujourd'hui réunis en CTL pour examiner plusieurs points dont notamment le budget, le plan de formation professionnelle, le bilan du CHS-CT, ....

Nous nous sommes interrogés sur le bien-fondé de vous lire une motion. Pour redire encore une fois à quel point les relations se tendent dans nos services ? On le voit bien, le dénoncer encore et toujours, n'arrête pas les décisions visant à casser la fonction publique.

Nous n'en sommes plus à vouloir assurer un service public de qualité disait récemment un collègue mais à assurer tout court un minimum de service au public! Ce n'est pas par hasard que près de 12 000 agents de notre direction ont signé le manifeste des agents des Finances Publiques pour un service public de qualité ...

Après la 1ère lame habituelle de coupe sombre dans les effectifs, voici venir la seconde .... celle



Bercy devra-t-il cette fois être exemplaire? ..... non prioritaire?... ou quoi d'autre encore pour justifier de nous priver des moyens nécessaires à des conditions de travail décentes?

Les paris sont ouverts mais nous le savons .... nous ne serons pas exemptés de devoir faire encore mieux ..... avec moins d'humain, ....moins de moyen ... et de moins en moins de motivation aussi ! ..... car comment croire encore en nos missions ?

Pourtant, fort de nos convictions et de nos revendications, à *FO*, nous continuerons à militer contre :

- ✓ les suppressions d'emplois,
- ✓ les baisses de promotions
- ✓ les réformes précipitées et mal préparées,
- ✓ les outils informatiques mal finalisés,
- ✓ les réorganisations, .....etc

Nous combattrons également la démarche stratégique, qui ce n'est plus un secret pour personne, sera l'occasion de regrouper, de spécialiser, de restructurer, de régionaliser, ..... au mépris des redevables mais également des agents.

Or, pourtant, dans la période de crise systémique, les missions régaliennes de la DGFIP sont un des fondements de la cohésion sociale. A *FO*, nous réclamons la mise en œuvre de tous les moyens nécessaires pour la maintenir. Force est de constater que c'est loin d'être le cas.

Les élus FO DGFiP 44

# Bilan de la formation professionnelle

Ce CTL est l'occasion de faire un point sur le plan de formation 2012-2013. Nous vous rappelons que ce plan est accessible à tous sur Ulysse44. C'est pourquoi nous n'évoquerons que certains points,

#### Plan national

- Formation déontologie: obligatoire et à destination de tous les agents. Suite à des observations sur le caractère peu vivant de cette formation, il semblerait que l'administration ait apporté des changements (faites-nous part de nouveau de votre ressenti à ce sujet!). Ce qui remontait du terrain c'est le déséquilibre entre la part des devoirs et la part des droits. Bien peu d'information sur le droit d'alerte et de le droit de retrait. Et pourtant il y en a bien besoin!
- Initiation aux conditions de travail & risques professionnels : obligatoire pour les encadrants, elle sera proposée prochainement aux cadres C et B sur la base du volontariat. Nous ne pouvons que vivement vous inciter à vous y inscrire.

Citons également la formation GESPRO dans le cadre de l'expérimentation en cours, celle sur RSP/MEDOC et enfin celle à la TVA des collectivités locales.

Risques psycho-sociaux: nous aurons davantage d'informations au 2<sup>nd</sup> trimestre.

#### Plan local:

<u>Mieux maitriser l'informatique</u>: cette formation créée localement a débuté en décembre avec un bon retour des participants. 160 collègues sont à ce jour recensés. A *FO*, nous sommes intervenus pour demander à ce que soit également proposée une formation qui aborderait les tableaux dans le traitement de texte et dans les tableurs. Le directeur n'y est pas opposé. Reste à la concevoir..



■ AGORA GHV perfectionnement : du pratico-pratique apprécié semble-t-il des GHV ...

Citons également les formations à la gestion des téléprocédures des entreprises, perfectionnement Gespro, Initiation au droit, dossiers dirigeants/liasse, méthode des contrôles des revenus fonciers, utilisation de Delphes, visa de la paye, ....

Le directeur se félicite d'avoir un réseau important de formateurs au sein de la DRFiP44. Petite précision : les formations demandées lors des entretiens individuels sont à recenser par l'encadrement au moyen de l'application GAZELLE. Apparemment cela fonctionne bien ...si difficulté, ne pas hésiter à nous les faire remonter!

**VOTE FO: POUR** 

## Exécution budgétaire 2012 & Budget prévisionnel 2013

	2013	2012
Dotations de 1er niveau	6 183 447 €	6 567 416 €
Part locations immobilières	2 55 305 €	2 562 039 €
Forfait agent	3 628 142 €	4 005 377 €

Ce n'est un secret pour personne : notre budget est de nouveau en baisse ! Après une réduction de 12% en 2012, c'est encore 7% de moins en 2013.... En 2012 il nous a fallu faire des efforts vers l'Education Nationale ...en 2013 c'est pour le développement durable et l'écologie !

A ce stade, nous ne savons pas quel pour centage de la réserve nous sera ouvert . En 2012, l'administration a seulement débloqué 1% !

### Bien que notre direction se soit échinée en 2012 à trouver des solutions pour :

- diminuer les coûts en matière d'affranchissement en centralisant sur Cambronne,
- réduire les coûts liés aux imprimés,
- diminuer les fournitures (en plaisantant notre Directeur nous a dit que nous n'en sommes pas encore à rendre le stylo vide pour en avoir un neuf .... plaisantait-il vraiment?)
- abaisser considérablement (de 90 000€ à 18 000€ de 2011 à 2012) les coûts d'actes des huissiers en rentabilisant au maximum les interventions des huissiers des Finances Publiques (les huissiers de Justice ne sont sollicités que lorsque les procédures ne permettent pas de faire autrement phase comminatoire. Un marché national est lancé pour cette procédure en matière d'amendes).
- harmoniser les distances kilométriques car les deux anciennes filières n'utilisant pas les même bases (sur Ulysse sous peu)
- rogner sur les frais de déplacement. L'audit sur ce point a mis en lumière le fait qu'il n'y a ni abus, ni dysfonctionnement en Loire-Atlantique. Les plus gros consommateurs sont en toute logique les agents du cadastre et du renfort. Pour ces derniers, coté GP du fait de leur rattachement au poste le plus proche de leur domicile personnel, (les EDRA eux étant tous rattachés à Nantes) chaque planning mensuel donne lieu à réflexion



pour trouver un juste équilibre entre les compétences de l'agent et le coût de ses déplacements.

(Rappelons ici que FO est intervenu le 21 février 2013 directement auprès de la Ministre pour demander une revalorisation immédiate et conséquente des indemnités kilométriques, non revalorisées depuis 2006! ...il est vrai que depuis cette date le coût des carburants a peu progressé ...n'est ce pas ?)

MOI, JE SOIS MENSUALISE

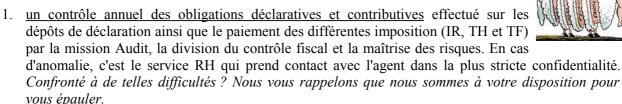
#### Les pistes pour trouver des économies en 2013 :

- limiter les différents formats d'enveloppes pour rationaliser leur coût
- ne plus payer les frais de déplacement vers la Vendée liés à la mission Domaines,
- tenter l'expérience des billets SNCF Prem's moins chers mais ni échangeable ni remboursables,
- ne plus payer les frais d'affranchissement des collectivités (niveau national....au bout du compte ce sera toujours la même *vache à lait* qui s'en acquittera ...le contribuable .. mais il aura pour ça fallu, au passage.... augmenter ses impôts !)

... nous sentons bien que nous approchons du point de rupture ? Et après ?

# Contrôle déontologique du respect des obligations fiscales des agents de la DRFIP44

Suivant la directive nationale de janvier 2013, il y aura donc désormais pour l'ensemble des agents :



2. <u>Un contrôle quinquennal sur pièces</u>: c'est la division du contrôle fiscal qui en assurera le <u>dispatching</u> vers les SIP qui traiteront les dossiers dans le respect des procédures fiscales applicables à n'importe quel contribuable.

Le document de travail remis pour le CTL se termine ainsi : « si l'ensemble des manquements potentiels doivent être signalés à la direction générale, les agents de la DGFiP ont droit à l'erreur. En conséquence, des suites disciplinaires ne seront envisagées que pour des défaillances fautives avérées s'entendant comme des manquements volontaires et après expertise du dossier par le bureau RH-2B ».

# Règlement intérieur (fonctionnement des CTL)



Il s'agissait de discuter du fonctionnement des nouveaux CTL mis en place depuis juin 2011 (modalités des convocations, vote et quorum, délais de convocation d'un nouveau CTL après vote négatif unanime, nombre d'experts, articulation avec le CHS-CT).... enfin discuter mais sur la base d'un canevas national figé et non modifiable.

A **FO**, considérant qu'il 'agit d'un déni de démocratie, **nous avons voté CONTRE** (et ce bien que localement la direction fasse en sorte que cela se passe à peu près bien).

NB : nous avons déploré en séance, que le dernier article qui précise que les représentant des personnels qui manqueraient à l'obligation de discrétion professionnelle ne soit pas étendu aux représentants de l'administration !

# **BILAN CHS-CT**

Quelques chiffres (l'essentiel des informations relatives à cette instance vous étant communiquées par tract spécial *FO* CHS-CT tout au long de l'année).

- Total de 480 145 € : dotation initiale de 450 781 € (en autorisation d'engagement) + un abondement de 29 364 € (en crédits de paiement) pour le report de crédits 2011 non consommés.
- Total DGFIP: 298 206.97 € hors formations « post permis »

Les crédits de paiement non utilisés en fin de gestion 2012 s'élèvent à 24 747,94 € contre 33 806,28 € pour l'année 2011.

# **QUESTIONS DIVERSES**



- Gardiennage Quai de Versailles : sujet déjà abordé il y a quelques temps, il semble qu'il n'y air rien de plus à signaler (c'est le Conseil Général qui assure leur gestion).
- Déménagement de la trésorerie de Machecoul : début 2012, la presse locale s'était faite l'écho dans le compte-rendu du budget d'investissement d'une prochain délocalisation de la trésorerie de

Machecoul vers le Pôle fiscal de la Communauté de communes (hors centre ville). Le "hic" encore une fois, c'est le coût. Il faut évaluer si cela nous coûte davantage ou pas.

- Situation des indus du Centre de Gestion des Retraites et de Liaison-Rémunérations : lorsque des sommes sont indument perçues, des titres de perception sont établis pour assurer le recouvrement de l'indu (hormis pour les dossiers avec procédure de retenue immédiate). Depuis fin 2011, ces titres ne sont plus émis (500 indus pour le CGR pour un total de 1,2 M€, 3000 pour L-Rém pour un total de 2,5M €). Pour le 1er, la création des tiers est effective mais la date à laquelle cela va pouvoir être mis en place est incertaine. Nous avons demandé à ce que la Direction soit vigilante lors de la remise en marche du système...
- Examen de l'impact du départ des services informatiques sur le site Lotz-Cossé (ancien DI) : la direction répond qu'il y obligation au préalable de faire des économies dans les loyers ailleurs pour financer le déménagement. De ce fait, ce projet est lié par ricochet à la création d'un SIP en Sud-Loire. A voir pour 2016 ....
- Point sur les travaux de Saint-Nazaire: deux questions retardaient semble-t-il la mise en route du chantier ...l'absence de rénovation des WC de la rue du général de Gaulle et le départ des services de Pressensé. Finalement les WC seront rénovés mais il faut faire baisser le coût de la facture jugée exorbitante. Une réunion aura prochainement lieu avec le bureau DP2C pour examiner la faisabilité des travaux. Le bâtiment du Foncier ne sera pas mis en vente pour le moment.
- Dégagements de fonds : la Poste comme la DGFIP est confrontée à des contraintes de coût. Sauf que, du fait de l'autorisation d'un unique dégagement hebdomadaire, des trésoreries se retrouvent avec des encaisses supérieures au maximum autorisée. Cela a commencé par Saint-Nazaire, puis Ancenis, .... Pour éviter cela, la DRFIP n'a d'autre solution que de faire appel à des transporteurs de fonds ...avec le coût que cela génère!
  - au a Gence 43 km au our de
- Policiers en arme au RIA de Cambronne: la direction va voir si il est possible qu'il en soit autrement mais le temps de repas est intégré dans le temps de service, temps pendant lequel ils ont l'obligation de porter une arme. De plus, actuellement le règlement intérieur ne l'interdit pas.
- **Gestion des erreurs dans EDEN RH** (entretien professionnel) : ces erreurs proviennent des supérieurs hiérarchique qui ont attribué des -1 à la place d'un +1.

Conclusion du Directeur : être attentif pour tenir le plus possible avec les crédits accordés !

Tout est dit!

**2** 02-40-20-76-56. - fo.drfip44@dgfip.finances.gouv.fr. - http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/

VERSAILLES : le lundi et jeudi matins – le mardi après-midi (02.40.20.76.56)

**Permanences** 

CAMBRONNE : le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87